

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2011

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Jean-Marc NEGRIER, Henriette DUPINET, Christophe VILLEGER

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **Modification des statuts de la communauté de communes :**

La commune de Cieux souhaite racheter le centre de loisirs et d'hébergement situé sur son territoire, dont la communauté de communes est actuellement propriétaire. Cette transaction nécessite l'abandon de compétence « centre de loisirs et d'hébergement », prévue dans les statuts de la collectivité. Chaque commune doit délibérer sur la modification des statuts.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

- **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal :**

Comme évoqué lors du précédent conseil, le conseil doit émettre un avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal. La communauté de communes du Haut limousin s'est déjà positionnée défavorablement.

Compte tenu du délai de réflexion jugé très insuffisant pour débattre d'une éventuelle fusion, en examiner les avantages et les inconvénients, et ainsi prendre connaissance des conséquences financières, compte tenu de la forte identité de la communauté de communes du Haut-Limousin qui regroupe 18 communes pour 13 500 habitants, la fusion des deux collectivités entraînant une étendue trop importante, compte tenu de l'harmonisation des compétences apparaissant problématique, le conseil municipal décide à 8 voix pour et une abstention d'émettre un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet, et en particulier du projet de fusion des deux communautés de communes Haut-Limousin et Basse-Marche.

- **Information sur l'arrêté préfectoral concernant l'ICPE de l'EARL de l'étang :**

Suite à l'enquête publique concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour l'EARL de l'étang, et s'appuyant sur les conclusions du commissaire enquêteur, le Préfet vient de prendre un arrêté de classement qui est porté à connaissance du conseil municipal.

- **Extension électrique sur la parcelle B 1746 à Charbonnières :**

Un projet de construction se profile sur cette parcelle située sur le chemin. Une extension de réseau est également nécessaire pour la desservir. Le SEHV a fourni un devis des travaux d'un montant de 2 538.00€, mais qui n'intègre pas l'extension déjà programmée. Ce montant devrait donc se retrouver environ 30 % inférieur.

Le problème du raccordement à l'assainissement collectif se posera également sur cette parcelle.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'extension proposée par le SEHV, et se positionne sur le principe d'un branchement long pour le raccordement au tout à l'égout de cette parcelle.

- **Délégation de service public pour le gaz, création d'une commission :**

Le projet de zone artisanale du Monteil prévoit une desserte en gaz naturel. La commune ne disposant actuellement pas de réseau gaz sur son territoire doit pour ce faire effectuer une délégation de service public. Cette opération est relativement lourde et longue, compte tenu de l'ouverture à la concurrence des marchés de services publics.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager le processus de délégation de service public, et nomme une commission de délégation de service public qui sera chargée d'examiner les offres après consultation. La commission est composée du maire, de 3 titulaires : Christophe Boisseuil, Daniel Debourges, et Henriette Dupinet, ainsi que 3 suppléants : Denis Dervin, Laurent Imbert, et Christophe Villéger.

- **recrutement pendant les congés d'été :**

Cette année, il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier pour le remplacement des congés d'été, du 8 au 26 août. Les jours d'ouverture seront le lundi, mardi et jeudi après midi.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité de recruter cet emploi saisonnier.

- **Questions diverses :**

Maitrise d'œuvre de Charbonnières : La commission d'appel d'offre a retenu le cabinet CEE pour un montant de 8579.09 euros.

Randonnée pédestre : La fédération française de randonnée organise en aout une randonnée sur le thème : « en suivant la Gartempe ». Cette randonnée empruntera des chemins situés sur le territoire communal pour relier Bellac à Rancon.

Achat de terrain : Les propriétaires des parcelles cadastrées B 1587, 1590, 1591, 1592 et 1593, situées face à la future zone artisanale du Monteil seraient vendeurs, et ont proposé ces terrains à la commune. Le conseil municipal décide d'étudier la faisabilité d'un lotissement sur ces parcelles afin de pouvoir se positionner sur un éventuel achat.

- **Date du prochain conseil :**

Le prochain conseil aura lieu mi-septembre, semaine 38 ou 39

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures.